



AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHE

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publicité :

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 24 novembre 2017 aux organismes de publications suivants :

– Marché online.com – annonce 3201776

– Marcoweb- mise en ligne le 24 novembre 2018

Date limite de réception: Jeudi 14 décembre 2017 à 12h00

Identification de l'organisme qui passe le marché :

MAIRIE DE BOLLENE

Place Reynaud de la Gardette - B.P. 207

8 4 5 0 5 BOLLENE

Téléphone:04.90.40.51.88 / Télécopie:04.90.40.51.22

Objet du marché : Acquisition de fournitures administratives.

Lieu(x) d'exécution: Commune de Bollène

Mode de passation: La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Type de contrat : L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Nom du titulaire retenu et montant du marché :

Date d'attribution le 02/02/2018

Objet : Accord Cadre mono attributaire N ° 2018/02 – Acquisition de fournitures administratives.

<u>Titulaire</u>		<u>Montant H.T</u>	<u>TVA</u>	<u>Montant T.T.C</u>
LACOSTE SARL 15 ZA Saint Louis 84 250 LE THOR	Montant minimum annuel	2 500,00 €	500,00 €	3 000,00 €
	Montant maximum annuel	15 000,00 €	3 000,00 €	18 000,00 €

Durée : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an.

L'accord-cadre est conclu à compter du 1 er janvier 2018.

L'accord-cadre est reconduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans.

Procédure de passation : Procédure adaptée.

Service auprès duquel le dossier est consultable : Service Commande Publique Place Reynaud de la Gardette - B.P.207 – 84 505 Bollène cedex, tél / 04 90 40 51 88 ou 04 90 40 51 96.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif, 16 avenue Feuchères 30 000 Nîmes– tél.: 04.66.27.37.00 / Fax : 04.66.36.27.86

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif, 16 avenue Feuchères 30 000 Nîmes– tél.: 04.66.27.37.00 / Fax : 04.66.36.27.86

Date d'envoi de l'avis à la publication (mois en toutes lettres) : le 13 février 2018.